



Élections du Comité d'Établissement - 1er tour

22 novembre 2011

Direction Orange Nord

Choisissez le meilleur des CE, votez CFE-CGC/UNSA !

■ Comment le Comité d'Établissement peut-il infléchir la politique de l'entreprise ?

Le Comité d'Établissement a deux missions principales :

- Interpeler la Direction de l'entreprise, pour représenter et défendre les intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail. Le CE peut imposer à la Direction de préciser davantage ses projets en refusant de rendre un avis s'il n'a pas toutes les informations à la compréhension du projet, saisir l'Inspection du Travail ou les instances judiciaires si le droit n'est pas respecté dans les procédures de consultation.
- Mettre en place et gérer les activités sociales et culturelles (ASC) pour les personnels de son périmètre CE.

L'ensemble de ces Comités d'Établissement désigne le Comité Central d'Unité Économique et Sociale (CCUES) auquel l'entreprise doit présenter les sujets concernant tout le personnel et auquel les CE peuvent déléguer tout ou partie des Activités Sociales et Culturelles (prestations CE).

■ Nos engagements

- Exercer notre expertise pour analyser tous les projets de la Direction concernant l'établissement (réorganisations, déménagements...)
- Vérifier qu'ils sont pertinents au regard des métiers et de l'organisation du travail des personnels concernés, y compris via des audits d'experts externes si nécessaire.
- Vérifier qu'ils respectent scrupuleusement les droits des personnels, et actionner tous les leviers d'action à notre disposition, y compris juridiques, si ce n'est pas le cas.
- Formuler des propositions d'amélioration permettant à la fois un meilleur confort de travail et de meilleurs résultats.
- Si vous nous donnez un poids suffisant, mettre en place la même gestion des prestations CE qu'au CE de SCE (Orange Business Services) - voir www.lemelleurdesce.com

***Donnez-nous les moyens vous défendre :
plus nous aurons d'élus, mieux nous pourrions faire valoir vos droits !***

■ Vos candidats CFE-CGC/UNSA

Collège 1 (1.1 à 1.2 - A à C)		Collège 2 (2.3 et D)	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Alain DEWAELE	Jocelyne GRAVE	Andre LIBBRECHT	Raphael VISPI
Thierry CHARNEUX	Michel DUQUENNOY	Emilie BULCOURT	Cyril MARTEAU
Yves MATHIEU	Jean-pierre WALLA	Marcel DUBOIS	Michel LAPASSET
Pierre BAILLEUL	Patrick WIECZORKIEWICZ	Didier GUAQUERT	Martine STAUB CHANTRY
Erick FLAMENT	Brigitte LOSFELD	Collège 3 (3.1 à 4.6 - Dbis à G)	
Philippe FAY	Rodrigue CUVELIER	Titulaires	Suppléants
Gérard GEROME	Philippe LESAFFRE	Philippe HALLAERT	Maria Dolorès ALTARRIBA
Patricia BERNAULT	Viviane PEERE	Bernard GOSSELIN	Bernard BUCHARD
		Christophe ARVOIS	Jean-Paul MORET

Pourquoi voter CFE-CGC/UNSA ?

La CFE-CGC/UNSA défend l'ensemble du personnel du Groupe France Télécom-Orange, non cadres et cadres, fonctionnaires et salariés. Dans un esprit d'équité, elle s'attache à obtenir pour tous les dispositions les plus avantageuses du droit et des accords d'entreprise.

■ Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Dans tous les CE où la CFE-CGC/UNSA sera majoritaire, elle s'engage à mettre en place le Tableau Magique.

La Direction verse aux CE près de 1000 € par personne pour les ASC, hors restauration. Et vous, que touchez vous ?

- Seuls les personnels de SCE (Orange Business Services), où la CFE-CGC/UNSA a la majorité au CE, touchent en moyenne 1000 € par personne. Le Tableau Magique permet à chacun de percevoir ses droits en fonction de sa classification et du nombre d'enfants, sans avance de fonds ni épargne préalable, sans passer par la case CCUES, sans QF inquisiteur et incohérent. **Résultat** : 97% des personnels de SCE bénéficient réellement du CE.

① www.lemilleurdesce.com

■ Emploi

La CFE-CGC/UNSA milite activement pour la relocalisation en France des services clients et la ré-internalisation des activités, pour offrir une perspective de carrière à chacun.

27 500 emplois ont été supprimés entre 2005 et 2009, sous la direction de Didier Lombard. Fermetures de sites, mobilités forcées, sous-traitance et délocalisations ont été les mots d'ordre d'une stratégie économiquement et socialement inacceptable. La CFE-CGC/UNSA l'a vigoureusement dénoncée, y compris dans la presse, jusqu'à obtenir le départ définitif de Didier Lombard.

- En avril 2011, la CFE-CGC/UNSA a signé le premier accord GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) depuis la privatisation de l'entreprise, car il met fin aux mobilités forcées. Malheureusement, les 10 000 emplois promis dans le cadre du « nouveau contrat social » d'ici fin 2012 ne seront pas atteints.

- La CFE-CGC/UNSA agit pour obtenir l'obligation de localiser les services clients en Europe (en France, de fait) pour tous les opérateurs utilisant des ressources du patrimoine national (fréquences mobiles, service universel). Elle a saisi le Conseil d'État sur ce thème dans le cadre de l'attribution des licences 4G.

■ Fin de Carrière et Seniors

La CFE-CGC/UNSA milite pour un dispositif permettant à ceux qui le souhaitent d'anticiper leur départ dans de bonnes conditions, comme c'était le cas du CFC.

En 1995, la CFE-CGC est la première organisation à avoir signé l'accord instituant le CFC (Congé de Fin de Carrière). 40 000 personnes en ont bénéficié.

- En 2009 et 2010 la CFE-CGC/UNSA a refusé de signer l'accord TPS (Temps Partiel Senior) et ses deux avenants. Le dispositif génère une importante perte de revenus pendant le TPS et au moment de la retraite. L'attribution d'une prime de départ non encadrée par l'accord, reste à l'appréciation de la Direction. Si le dernier avenant permet de limiter les effets de la réforme des retraites en prolongeant le dispositif de 2 ans, il ne règle pas pour autant les problèmes de fond.

Les négociations qui viennent de s'ouvrir sur la **pénibilité** constituent une nouvelle occasion de chercher des solutions permettant un départ anticipé ou un aménagement des fins de carrière pour les personnels qui ont été les plus exposés. Au-delà de la pénibilité physique, dont la reconnaissance est imposée par le législateur, **la CFE-CGC/UNSA a demandé l'insertion d'un volet spécifique sur la pénibilité psychosociale** avérée dans notre entreprise. Il s'agit notamment de faire reconnaître le stress et la fatigue mentale, la pénibilité du travail dans les centres d'appels, du travail en brigade, et du travail répétitif, et de prendre en compte les troubles musculo-squelettiques (TMS), les postures statiques et leurs conséquences, la fatigue visuelle et auditive.

① www.cfecgc-uns-ft-orange.org/fin-de-carrieres-retraites-et-cfc et www.cfecgc-uns-ft-orange.org/conditions-de-travail-et-sante

100% des voix seront attribuées à la CFE-CGC

Chaque vote est essentiel. Le 22 novembre, tout dépend de vous.

Si nécessaire, votez par correspondance, mais surtout, votez !



Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble.

CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

www.lemilleurdesce.com

La CFE-CGC/UNSA dit ce qu'elle fait, et prouve ce qu'elle dit : retrouvez sur notre site la version électronique complète de ce document, avec les liens cliquables vers les articles et documents cités : « Nos combats, nos résultats. Preuves à l'appui ! » - <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/elections-professionnelles-2011/>